



**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Sixième session**

Nairobi, 26 février–1^{er} mars 2024
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Questions relatives à la politique et à la gouvernance
internationales en matière d'environnement**

**Progrès accomplis dans l'application des résolutions 4/14 et 5/2
sur la gestion durable de l'azote**

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur les progrès réalisés dans l'application des résolutions 4/14 et 5/2 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) sur la gestion durable de l'azote, en particulier au regard des demandes formulées aux alinéas a) à f) de la résolution 4/14 et aux alinéas a) à e) du paragraphe 3 de la résolution 5/2. Dans sa résolution 4/14, l'Assemblée pour l'environnement a invité la Directrice exécutive du PNUE à :

a) Envisager des solutions pour faciliter une meilleure coordination des politiques concernant le cycle complet de l'azote aux niveaux national, régional et mondial, y compris les avantages qu'il y aurait à créer un mécanisme intergouvernemental de coordination des politiques relatives à l'azote, qui reposerait principalement sur les réseaux et plateformes existants, et à définir une politique intégrée sur l'azote qui pourrait mettre davantage en évidence la nécessité de prendre des mesures conjointes dans les multiples domaines de l'action publique ;

b) Encourager, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et, selon qu'il convient, des accords multilatéraux sur l'environnement, la recherche de solutions permettant d'améliorer la gestion du cycle global de l'azote et à déterminer comment ces solutions pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par la mise en commun des méthodes d'évaluation, des bonnes pratiques, des documents d'orientation et des technologies naissantes pour la récupération et le recyclage de l'azote et d'autres nutriments du même type ;

c) Coordonner les plateformes d'évaluation des multiples avantages pour l'environnement, l'alimentation et la santé des objectifs possibles pour une meilleure gestion de l'azote, tout en assurant une gestion coordonnée des données pertinentes de sorte que puisse être définie une approche intégrée et durable de la gestion de l'azote et que les lacunes actuelles en matière d'information soient identifiées, notamment en quantifiant les avantages économiques nets pour la production alimentaire et énergétique ; la qualité des milieux côtier et marin et des écosystèmes d'eau douce ; la qualité de l'air ; l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ; et l'atténuation

* UNEP/EA.6/1.

de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, sous-tendus par l'établissement de valeurs de référence ;

d) Faciliter, avec les organismes des Nations Unies compétents, notamment la FAO et, selon qu'il convient, des accords multilatéraux sur l'environnement, la prestation d'activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des décideurs et des professionnels en vue d'éduquer et de sensibiliser le plus grand nombre au cycle de l'azote et aux possibilités d'action ;

e) Aider les États membres en mettant à leur disposition, au besoin, des informations et des connaissances en vue de l'élaboration d'une approche reposant sur des données d'observation et cohérente sur le plan intersectoriel aux fins de l'adoption de décisions nationales destinées à promouvoir la gestion durable de l'azote, s'il y a lieu ;

f) Lui faire rapport, à sa sixième session, sur l'application de cette résolution.

2. Au paragraphe 3 de sa résolution 5/2 sur la gestion durable de l'azote, l'Assemblée a prié la Directrice exécutive :

a) D'aider les États Membres, à leur demande, à élaborer des plans d'action nationaux pour la gestion durable de l'azote, sous réserve des ressources disponibles ;

b) De déterminer les modalités possibles des solutions envisagées pour améliorer la coordination des politiques relatives au cycle mondial de l'azote aux niveaux national, régional et mondial, y compris, entre autres, pour un mécanisme intergouvernemental de coordination des politiques relatives à l'azote, comme indiqué à l'alinéa a) de sa résolution 4/14 ;

c) De présenter au Comité des représentants permanents, à sa cent-cinquante-neuvième réunion, un exposé sur l'application de sa résolution 4/14, notamment sur l'état d'avancement de l'évaluation demandée à l'alinéa c) de la résolution, ainsi qu'une feuille de route pour la poursuite de l'application de la résolution au cours de la période précédant sa sixième session ;

d) D'inviter les États Membres à désigner des coordonnateurs pour rejoindre le Groupe de travail sur l'azote du PNUE ;

e) De lui faire rapport, à sa sixième session, sur les progrès accomplis dans l'application de cette résolution et de la résolution 4/14.

II. Progrès accomplis dans l'application des résolutions 4/14 et 5/2

A. Groupe de travail sur l'azote du Programme des Nations Unies pour l'environnement

3. Le Groupe de travail sur l'azote du PNUE a été mis en place en vertu de la résolution 4/14 pour assurer le suivi des tâches définies dans celle-ci¹. Son champ d'action a été élargi comme suite à la résolution 5/2, afin de faciliter la mise en œuvre des deux résolutions et de renforcer la participation à cette mise en œuvre et l'appropriation de celle-ci par les États Membres et les parties prenantes.

4. Le 30 août 2022, la Directrice exécutive a invité les États membres à désigner des coordonnateurs pour rejoindre le Groupe de travail. La nomination des Coprésidents, originaires d'Inde et de Roumanie, a été coordonnée par le Comité des représentants permanents sous la direction de la Présidente de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement. Plus de 75 coordonnateurs ont été désignés par les États Membres pour faire partie du Groupe de travail².

5. D'ici à la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement, le Groupe de travail aura tenu cinq réunions. Sa première réunion, qui s'est déroulée en ligne, a eu lieu les 8 et 9 juin 2020, et a vu la création d'une équipe spéciale ; la deuxième a également eu lieu en ligne, le 17 janvier 2023 ; la troisième, organisée selon un format hybride, a eu lieu à Bucarest le 27 avril 2023 et a été suivie d'une réunion informelle d'experts le 28 avril 2023 ; la quatrième, également de format hybride, a eu lieu à Nairobi, le 28 septembre 2023, et a été suivie d'une réunion informelle d'experts le 29 septembre 2023 ; et la cinquième se tiendra les 9 et 10 janvier 2024 selon un format hybride, à Nairobi, suivie d'une réunion informelle d'experts d'une demi-journée le 10 janvier. Un résumé

¹ www.unep.org/nitrogen-management-WG.

² www.unep.org/nitrogen-management-WG/Nitrogen-National-Focal-Points.

présentant, entre autres, les options envisageables pour la poursuite des travaux a été mis à la disposition des États Membres, pour examen³.

B. Plans d'action nationaux volontaires

6. Le Groupe de travail a échangé des informations sur les plans d'action volontaires mis en place par les pays pour assurer la gestion durable de l'azote, en fonction de leurs circonstances nationales. Sous la direction des Coprésidents, il a procédé à un examen de base des mesures et plans d'action existants, qui a conduit à l'établissement d'un projet de plan d'action national volontaire comportant 10 domaines d'action.

7. Depuis sa deuxième réunion, le groupe de travail a réalisé des progrès notables dans l'identification des domaines d'action à prendre en considération par les États Membres lors de l'élaboration de leurs plans d'action nationaux. Reconnaisant que les États Membres se trouvent à des stades différents de l'élaboration ou de la mise en œuvre de leur plan d'action, le PNUE a invité ceux d'entre eux qui souhaitaient élaborer un plan d'action national à contacter le secrétariat⁴ pour obtenir un soutien, sous réserve de la disponibilité de ressources.

8. À la suite de la troisième réunion du groupe de travail, le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments a fourni au Groupe de travail un appui technique sous forme a) de webinaires d'échange d'informations techniques organisés entre les réunions⁵ ; b) de réunions informelles d'experts organisées dans le prolongement des troisième et quatrième réunions du Groupe afin de permettre aux coordonnateurs d'avoir des discussions techniques dans un cadre informel ; et c) d'informations et de connaissances mises à la disposition des États Membres en vue de l'élaboration d'une approche reposant sur des données d'observation et cohérente sur le plan intersectoriel aux fins de l'adoption de décisions nationales destinées à promouvoir la gestion durable de l'azote.

9. À sa cent-cinquante-neuvième réunion, le Comité des représentants permanents a reçu une mise à jour du PNUE sur les progrès réalisés dans l'application des résolutions 4/14 et 5/2, ainsi qu'une feuille de route pour la poursuite des travaux dans ce domaine durant la période précédant la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement⁶. Le PNUE a fourni des informations sur les travaux menés actuellement dans le cadre de l'évaluation internationale de l'azote au titre du projet du PNUE et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) intitulé « Towards the Establishment of an International Nitrogen Management System » (Vers la mise en place d'un système international de gestion de l'azote). Un résumé de l'évaluation, faisant ressortir les messages clés, est en cours d'élaboration à l'intention des États Membres et sera disponible avant la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement.

C. Contribution à une meilleure coordination des politiques sur l'ensemble du cycle global de l'azote

10. Le Groupe de travail s'est penché sur les options et modalités envisageables pour améliorer la coordination des politiques relatives au cycle global de l'azote aux niveaux national, régional et mondial, y compris un mécanisme intergouvernemental de coordination des politiques relatives à l'azote.

11. Des options pour améliorer la gestion du cycle global de l'azote ont été étudiées en étroite collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, notamment la FAO et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. À l'initiative de la FAO et du PNUE, le Groupe de la gestion de l'environnement a organisé en avril 2023 un dialogue sur les interactions axé sur la gestion durable de l'azote afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable⁷. Ce dialogue a, entre autres, abouti à la recommandation qu'un relevé des mandats et activités de gestion des déchets azotés au sein du système des Nations Unies soit effectué afin d'assurer la cohérence et la coordination des programmes et activités connexes. En tenant compte des suggestions reçues dans le cadre du dialogue, le PNUE a commencé à établir le relevé des mandats

³ <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/44579>.

⁴ À l'adresse unep-nitrogenworkinggroup@un.org.

⁵ www.unep.org/events/online-event/closing-loop-nutrient-recovery-wastewater et www.unep.org/events/webinar/sustainable-nitrogen-management-global-developments.

⁶ www.unep.org/events/cpr-meetings/159th-meeting-committee-permanent-representatives.

⁷ www.unemg.org/nexus-dialogue-sustainable-nitrogen-management/.

et activités des organismes des Nations Unies en ce qui concerne la gestion durable de l'azote afin d'améliorer la cohérence dans la planification et la mise en œuvre des initiatives dans ce domaine.

12. Plusieurs autres activités ont été menées en commun avec divers organismes des Nations Unies pour améliorer la compréhension et la prise de conscience du cycle de l'azote et des possibilités d'intervention qui existent pour les décideurs et les spécialistes. Au nombre de ces activités figurent une manifestation parallèle⁸ organisée avec la FAO lors du pré-sommet du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, en 2021, et un webinaire sur les défis de l'azote dans les systèmes agroalimentaires⁹.

13. Conformément à la résolution 5/2 et dans le cadre du cinquième programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement, le PNUE a travaillé à l'élaboration d'un guide sur les cadres juridiques, politiques et réglementaires pour une approche intégrée de la réduction de l'empreinte azote dans différents secteurs, dont l'objectif est de fournir aux pays des informations susceptibles de les aider à élaborer et mettre en œuvre des lois, politiques et réglementations permettant d'accélérer les mesures de réduction des déchets azotés, ou à renforcer celles qui existent. Le guide, qui recommande une approche intégrée pour lutter contre la fragmentation dans ce domaine, devrait être prêt d'ici décembre 2023.

D. Renforcement de l'interface science-politiques et comblement des lacunes en matière de connaissances

14. Les transferts d'azote et de phosphore en provenance de l'agriculture, de l'aquaculture et des eaux usées domestiques et industrielles ont rapidement augmenté au cours des dernières décennies. Ils ont conduit à la présence de ces éléments, qui ont joué un rôle de première importance dans l'essor de la production alimentaire, dans presque toutes les masses d'eau de la planète, où ils stimulent la croissance des plantes aquatiques.

15. Le PNUE contribue à la surveillance de la teneur en nutriments des eaux côtières, notamment en appui aux efforts déployés pour atteindre la cible 14.1 de l'objectif de développement durable 14¹⁰. En partenariat avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Université d'Utrecht (Royaume des Pays-Bas), il a calculé les quantités de nutriments (azote, phosphore et silice) présentes dans les eaux côtières mondiales, et donc l'indicateur de leur potentiel d'eutrophisation côtière, pour la période 1900–2015. Par ailleurs, il collabore avec la Commission océanographique intergouvernementale et l'Université d'État de Washington en vue de calculer les composantes non fluviales des apports en nutriments et de comparer les indicateurs du potentiel d'eutrophisation côtière mesurés et les proliférations d'algues à toxines dans les systèmes côtiers sensibles.

16. À sa cinquième réunion, en juillet 2021, la Conférence des Parties au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, également connue sous le nom de Convention de Cartagena, a adopté la Stratégie et le plan d'action régionaux de réduction de la pollution par les éléments nutritifs pour la région des Caraïbes¹¹. Ce Protocole est le seul accord juridiquement contraignant de la région en matière de pollution marine. La Conférence des Parties à la Convention de Cartagena a, par la suite, également adopté la stratégie et le plan d'action à sa seizième réunion. La stratégie fournit un cadre pour renforcer la collaboration et stimuler l'action contre les répercussions de la pollution excessive par les nutriments sur les écosystèmes côtiers et marins prioritaires de la région. S'agissant des meilleures pratiques de gestion des nutriments dans les eaux usées ménagères, la stratégie recommande, entre autres, l'utilisation accrue de solutions naturelles, en combinaison avec des ouvrages d'ingénierie lourde, la récupération de l'azote et du phosphore, et la réutilisation des déchets d'assainissement traités.

17. En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie, la Barbade et la Jamaïque, qui sont toutes deux Parties au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres, ont participé, grâce à un financement fourni par le Partenariat mondial du PNUE sur la gestion des nutriments, à un projet pilote qui a conduit à l'élaboration d'une étude de cas pour une stratégie nationale de gestion des nutriments. Un atelier régional¹² s'est tenu en Jamaïque en décembre 2022

⁸ www.unep.org/events/webinar/sustainable-nitrogen-management-sustainable-food-systems.

⁹ www.unep.org/events/webinar/nitrogen-challenges-agri-food-systems-halve-nitrogen-waste-2030.

¹⁰ D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

¹¹ <https://gefcrew.org/carrcu/19IGM/LBSCOP5/Info-Docs/WG.41INF.10Rev.1-en.pdf>.

¹² www.youtube.com/watch?v=LXPkQfQhIus.

pour permettre l'analyse des expériences et enseignements tirés des études de cas sur les nutriments. Cette analyse appuie les efforts déployés par le secrétariat de la Convention de Cartagena pour élaborer de nouvelles normes quantitatives régionales de rejet pour l'azote et, éventuellement, le phosphore.

18. L'Institut des affaires marines de Trinité-et-Tobago a organisé, avec le soutien financier du Gouvernement suédois, un atelier régional sur l'indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière et les proliférations d'algues à toxines destiné à faciliter l'échange de connaissances entre les centres d'activité régionaux du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres et du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées de la Convention de Cartagena. L'Institut a bénéficié d'un soutien technique du secrétariat de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est et de l'Institut de recherche marine et côtière de Colombie. L'atelier a permis de mettre les décisionnaires au courant de la science et des tendances dans les domaines considérés, des travaux menés dans la région pour réduire la pollution par les nutriments et de la nécessité d'adopter des politiques visant à réduire la pollution et à préserver le milieu marin. Il a fait ressortir les capacités et les nouvelles politiques qui pourraient être nécessaires pour faciliter l'établissement de rapports utilisant l'indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière, ainsi que les possibilités de formation à l'utilisation de l'indicateur lui-même, à l'analyse de la qualité de l'eau et à la détection et à la surveillance des proliférations d'algues à toxines. Il a par ailleurs permis d'élaborer un cadre pour améliorer le suivi et la collaboration et trouver ainsi de nouvelles possibilités d'investissement dans la réduction des risques pour la santé humaine et les services écosystémiques côtiers et marins.

19. Deux projets de démonstration ont été menés afin de déterminer les options de gestion agricole envisageables sur l'île de Chongming (Chine) et dans le lagon de Pulicat (Inde) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les charge en matières nutritives. Ces projets se sont déroulés sur une période d'un an, entre décembre 2020 et novembre 2021. Leurs principaux résultats ont été l'établissement de bilans de la santé de l'écosystème et de l'azote et la mise au point d'un plan de gestion intégrée des nutriments comportant des recommandations visant à assurer une utilisation plus efficace de l'azote.

20. En décembre 2021, un autre projet de démonstration a été mené en Inde en vue de déterminer les meilleures techniques disponibles de récupération des nutriments contenus dans les eaux usées aux fins de prévention de l'eutrophisation, et de promouvoir la réutilisation de ces nutriments¹³. Un bilan de santé de l'écosystème a été produit à partir des paramètres de qualité de l'eau, et un atelier de mobilisation des parties prenantes a été organisé pour examiner les résultats de l'étude avec les parties prenantes concernées et des membres du Gouvernement. Le succès du projet a conduit à l'élargissement de son champ d'activité.

21. Les centres d'activité régionaux du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres, notamment le Centre cubain de recherche et de gestion environnementale des transports et l'Institut des affaires marines de Trinité-et-Tobago, ont procédé, avec un financement fourni par le Gouvernement suédois, à une étude documentaire de la gestion des nutriments et des normes connexes dans la région des Caraïbes. Le résultat de cette étude, qui a porté sur tous les pays de la région, est un ensemble d'informations sur les normes et critères nationaux en matière de rejets d'azote et de phosphore destinées à permettre la formulation de recommandations de normes ou critères régionaux concernant la teneur en azote et phosphore des eaux usées ménagères et industrielles rejetées.

22. Une plateforme régionale de données et d'informations environnementales a été lancée pour les Caraïbes. Elle intègre des données relatives aux nutriments. Cette plateforme¹⁴ comprend toutes les informations produites lors de l'élaboration des rapports intitulés "State Of the Cartagena Convention Area: An Assessment of Marine Pollution from Land-based Sources and Activities in the Wider Caribbean Region" (État de la zone d'application de la Convention de Cartagena : évaluation de la pollution due aux sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes)¹⁵ et "The State of Nearshore Marine Habitats in the Wider Caribbean" (État des habitats marins côtiers dans la région des Caraïbes)¹⁶. Elle facilitera la compilation des informations provenant des programmes nationaux de surveillance et d'évaluation ; renforcera les liens entre la science et les politiques ; et sera utile pour l'établissement des rapports régionaux sur les accords internationaux et le suivi de la stratégie et du plan d'action régionaux de réduction de la pollution par les nutriments

¹³ www.unep.org/news-and-stories/story/how-reduce-pollution-delhis-waterways-study.

¹⁴ [Home | Cartagena Convention \(unepgrid.ch\)](http://Home|CartagenaConvention(unepgrid.ch)).

¹⁵ www.unep.org/cep/resources/report/socar-report.

¹⁶ <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/36352>.

pour la région des Caraïbes. La plateforme a été développée par l'Université de Genève pour les Parties à la Convention de Cartagena et bénéficie de l'expérience du secrétariat de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée.

23. À sa vingt-cinquième réunion intergouvernementale, l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale a examiné un projet de stratégie visant à réduire l'excès de nutriments dans les bassins hydrographiques et les mers d'Asie de l'Est. Ladite stratégie avait été élaborée sur la base d'une étude documentaire antérieure¹⁷, dans le cadre des suites données aux résolutions 4/14 et 5/2. Elle propose six objectifs pour relever le défi de la pollution par les nutriments dans la région, à savoir : optimiser l'utilisation d'engrais agricoles ; récupérer et réutiliser l'eau et les nutriments ; réduire les effluents ; tenir compte des rejets sous-marins d'eaux souterraines enrichies en azote ; réduire le risque d'eutrophisation des côtes ; et réduire les risques pour les écosystèmes côtiers, les moyens de subsistance et la santé publique. Il est prévu de la présenter pour examen et adoption éventuelle à la vingt-sixième réunion intergouvernementale en 2024.

24. Le secrétariat de l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale a aidé les Gouvernements cambodgien, philippin et thaïlandais à formuler des manifestations d'intérêt en réponse à l'appel du FEM à participer à son Programme intégré pour des océans propres et sains¹⁸. L'objectif de ce programme est de s'attaquer au problème des zones marines hypoxiques en réduisant la pollution côtière d'origine agricole, industrielle et urbaine au moyen de mesures politiques et réglementaires et d'investissements dans les infrastructures, combinés à des solutions fondées sur la nature. Il entend également donner un coup de fouet à l'élaboration du projet de stratégie visant à réduire l'excès de nutriments dans les bassins hydrographiques et les mers d'Asie de l'Est, tout en intensifiant les activités menées au niveau des pays sur la gestion des nutriments, en particulier la gestion durable de l'azote, et la politique générale à leur endroit.

25. Pour appuyer les décisions de gestion dans le domaine de l'élaboration des politiques, il faut pouvoir évaluer l'eutrophisation à l'aide de techniques modernes de télédétection par satellite. Un outil interactif d'évaluation du potentiel d'eutrophisation côtière, dénommé Global Eutrophication Watch, qui utilise la plateforme Google Earth Engine, a été développé dans le cadre du Plan d'action du Pacifique Nord-Ouest. Cet outil utilise la même méthodologie régionale que le Northwest Pacific Action Plan Eutrophication Assessment Tool (outil d'évaluation de l'eutrophisation du Plan d'action du Pacifique Nord-Ouest), qui est conçu pour évaluer l'eutrophisation côtière à partir de mesures satellitaires de la chlorophylle. Des discussions sont en cours avec les concepteurs de Global Eutrophication Watch afin d'évaluer la possibilité de le transposer dans la région des Caraïbes.

26. Le rapport intitulé « Wastewater: Turning Problem to Solution: A Rapid Response Assessment »¹⁹, élaboré conjointement par le PNUE, l'Initiative mondiale sur les eaux usées et GRID Arenda²⁰, a été lancé en août 2023. Ce rapport met en évidence que les eaux usées peuvent être une ressource précieuse et souligne les possibilités de récupérer et de réutiliser les nutriments qu'elles contiennent.

E. Communication et plaidoyer

27. La pollution par les composés azotés est, à l'heure actuelle, un des problèmes les plus urgents de sa catégorie, mais une meilleure prise de conscience de la question et une plus grande mobilisation sont nécessaires pour déterminer comment s'y attaquer. Le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments offre un espace pour la diffusion et la communication d'informations sur la gestion durable de l'azote, notamment dans le cadre de l'application des résolutions 4/14 et 5/2. Il a coorganisé des réunions de groupes d'experts à l'occasion des réunions du Groupe de travail sur l'azote du PNUE et a mis au point une série de webinaires pour les besoins du Groupe de travail (voir la section B ci-dessus).

28. Le PNUE a mis au point plusieurs produits de communication pour faire connaître la pollution par l'azote et ses conséquences à un public plus large, dont un bandeau interactif²¹ exposant les raisons pour lesquelles cette pollution doit être freinée, qui entraîne les utilisateur(s) dans une tournée des différentes sources, répercussions et possibilités de remédiation du déséquilibre dans la production

¹⁷ https://apps1.unep.org/resolutions/uploads/cobsea_nutrient_pollution_desk_study_-_compressed_for_igm.pdf#overlay-context=cobsea-working-docs%3Fq%3Dcobsea-working-docs.

¹⁸ www.thegef.org/sites/default/files/2023-05/GEF_IP_HealthyOceans_2023_05.pdf.

¹⁹ <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/43142>.

²⁰ www.unep.org/explore-topics/water/what-we-do/global-wastewater-initiative-gwwi.

²¹ <https://hotspot.un.1000headsdev.com/>.

d'azote, ainsi qu'une histoire interactive plus longue²² qui fournit une analyse plus approfondie du problème. En outre, une série d'articles en ligne²³ sera présentée sur la page #BeatNitrogenPollution²⁴.

29. Divers autres documents et publications ayant trait à la mise en œuvre des résolutions 4/14 et 5/2 sont devenus disponibles au cours de la période à l'examen, même s'ils ont été élaborés en application d'autres résolutions, à l'exemple d'une note prospective du PNUE sur les sargasses²⁵ et du rapport de synthèse intitulé *Effets des pesticides et des engrais sur l'environnement et la santé et solutions envisageables pour les réduire au minimum*²⁶, qui a été établi en étroite collaboration avec la FAO et l'Organisation mondiale de la santé comme suite à la résolution 3/4 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Le rapport de synthèse présente une étude d'ensemble des informations disponibles visant à améliorer la compréhension de l'utilisation actuelle des pesticides et des engrais ; à présenter les principaux effets que les pesticides et les engrais produisent sur l'environnement et la santé au cours de leur cycle de vie et repérer les lacunes importantes en matière de connaissances ; à examiner les pratiques de gestion, législations et politiques actuelles visant à réduire les risques dans le contexte du programme mondial en matière de produits chimiques, d'environnement et de santé ; et à trouver des possibilités de réduire autant que possible les incidences sur l'environnement et la santé, y compris par des approches éprouvées et innovantes.

30. À la vingt-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le PNUE organisera une manifestation parallèle intitulée « Wastewater and nutrient management: a key for climate, water, food and energy security » (Gestion des eaux usées et des nutriments : un élément clé pour la sécurité climatique, hydrique, alimentaire et énergétique). Cette manifestation fournira une occasion unique de mettre en lumière le rôle des nutriments et des eaux usées dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, ainsi que dans la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, et de contribuer à mieux faire connaître ce sujet.

III. Enseignements tirés

31. Les enseignements tirés de l'application des résolutions 4/14 et 5/2 sont notamment les suivants :

- a) Les mesures mises en place dans l'ensemble du cycle de l'azote sont très fragmentées. Il en résulte un manque de cohérence avec les efforts déployés pour assurer la gestion durable d'autres éléments nutritifs, dont le phosphore, le carbone et le potassium. L'amélioration de la gestion des nutriments nécessite une coordination et une collaboration interministérielles et interdépartementales efficaces au niveau national ;
- b) Les pays se trouvent à des stades différents de l'élaboration de leurs plans d'action nationaux. Un soutien technique et institutionnel plus important doit être apporté, notamment sur les plans du développement des capacités d'évaluation et de gestion de l'azote et du partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés ;
- c) Les lacunes en matière de données, d'informations et de connaissances font obstacle à la gestion efficace et durable des nutriments, notamment en ce qui concerne la prévention de la pollution, la récupération des nutriments, la circularité, l'utilisation efficace des ressources et les approches fondées sur les écosystèmes ;
- d) L'engagement plus large des parties prenantes et l'appropriation par les États Membres, dont témoigne l'augmentation du nombre de coordonnateurs rejoignant le groupe de travail, ont facilité les progrès ;
- e) Au nombre des principaux besoins identifiés par les États eux-mêmes figurent le partage des meilleures pratiques et des expériences et la sensibilisation visant à favoriser une coopération et une collaboration accrues ;

²² www.unep.org/interactives/beat-nitrogen-pollution/.

²³ Par exemple, www.unep.org/news-and-stories/story/four-reasons-why-world-needs-limit-nitrogen-pollution et www.unep.org/news-and-stories/story/why-nitrogen-management-key-climate-change-mitigation.

²⁴ www.unep.org/beatpollution/nitrogen-pollution.

²⁵ www.unep.org/resources/emerging-issues/sargassum-brown-tide-or-golden-jewel.

²⁶ www.unep.org/resources/report/environmental-and-health-impacts-pesticides-and-fertilizers-and-ways-minimizing.

f) Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en particulier son objectif 7, et le Cadre mondial relatif aux produits chimiques offrent de nouvelles possibilités de renforcer les politiques, les méthodologies, les outils et les approches à l'échelle mondiale, régionale et nationale, à l'appui de la gestion durable des nutriments.

IV. Recommandations et mesures proposées

32. L'Assemblée pour l'environnement souhaitera peut-être prendre note et se féliciter de l'achèvement des travaux du Groupe de travail sur l'azote du PNUE et des recommandations techniques et politiques visant à accélérer la mise en place de mesures pour réduire les déchets azotés de manière significative au niveau mondial d'ici 2030 par l'amélioration de la gestion durable de l'azote, comme indiqué dans les rapports du Groupe de travail²⁷.

33. L'Assemblée pour l'environnement souhaitera peut-être décider de l'orientation future de ses travaux sur la gestion durable des nutriments, en se prévalant du Groupe de travail sur l'azote du PNUE, et envisager de mettre davantage l'accent sur le phosphore, en particulier. L'établissement d'un processus subsidiaire sous les auspices de l'Assemblée pour l'environnement pourrait être envisagé.

34. L'Assemblée pour l'environnement souhaitera peut-être inviter les États Membres et les parties prenantes concernées qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Partenariat mondial sur la gestion des nutriments.

35. L'Assemblée pour l'environnement souhaitera peut-être inviter les gouvernements, le secteur privé, des fondations et d'autres organisations à appuyer les travaux du PNUE concernant les nutriments au moyen de contributions financières volontaires.

²⁷ <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/44579>.